

Charte de Responsabilité Sociétale d'Entreprise de la Société M&S COMMUNICATION

PREAMBULE

La société M&S COMMUNICATION a décidé de faire de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) un axe majeur de son développement et de ses relations avec ses partenaires.

L'entreprise décline sa politique RSE dans l'ensemble de ses processus et dans ses relations avec les parties prenantes concernées par son activité de prestataire de service.

La Société M&S COMMUNICATION souhaite instaurer avec ses partenaires actuels et futurs des relations fondées sur la confiance, la loyauté, le respect mutuel dans des relations durables et équilibrées.

La présente charte formalise la volonté de la Société M&S COMMUNICATION de partager l'application et la déclinaison des principes d'éthique qu'elle a placés au cœur de sa stratégie d'entreprise avec l'ensemble des parties prenantes dont elle demande de mettre également en œuvre les principes qui y sont exposés.

Respect des pratiques sociales

En matière de droit social, la société M&S COMMUNICATION s'engage à respecter et faire respecter par ses propres prestataires et sous-traitants l'ensemble des principes exposés par la législation nationale et les dispositions conventionnelles applicables.

Respect du principe de non-discrimination

La société M&S COMMUNICATION s'engage à respecter et faire respecter les principes de non-discrimination en matière de recrutement et d'emploi (origine ethnique, mœurs, sexe, religion, âge, capacité physique, état de santé, opinion politique, origine sociale, affiliation syndicale ou situation matrimoniale ...) et de ne pas altérer l'égalité des chances ou de traitement en matière d'accès à emploi.

Respect des lois applicables en matière de salaires et temps de travail

La société M&S COMMUNICATION s'engage à respecter et faire respecter la législation sociale en matière de temps de travail ainsi que la réglementation et les dispositions conventionnelles en matière de rémunération.

Non-recours au travail dissimulé

La société M&S COMMUNICATION s'engage à ne pas avoir recours au travail dissimulé et à s'acquitter des obligations en matière de déclarations auprès des autorités administratives, sociales et fiscales telles que prévues dans les pays concernés.

Lutte contre le travail forcé

La société M&S COMMUNICATION s'engage à respecter et faire respecter les principes défendus par les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment la lutte de toute forme de travail forcé.

Lutte contre la corruption

La société M&S COMMUNICATION conduit ses activités conformément aux principes d'honnêteté et d'équité et aux règlements applicables en matière de concurrence et d'interdiction de la corruption dans les transactions commerciales.

La négociation et l'exécution des contrats ne doivent pas donner lieu à des comportements ou faits pouvant être qualifiés de corruption active ou passive, de paiements de facilitation, de complicité de trafic d'influence ou de favoritisme.

La société M&S COMMUNICATION s'engage à interdire la sollicitation, l'offre ou le versement de rémunération indue à des clients. La société M&S COMMUNICATION déclare également interdire à tout membre de son personnel de solliciter ou d'accepter une rémunération indue.

La société M&S COMMUNICATION s'engage à respecter et faire respecter l'indépendance dans laquelle doit être menée le processus d'achat en ne proposant aucun avantage à ses clients (invitations, cadeaux, autres...). L'entretien de bonnes relations peut toutefois amener de façon mesurée et en toute transparence, à l'échange de cadeaux, de repas et invitations professionnelles raisonnables et conformes aux usages courants.

Nous respectons les droits de propriété intellectuelle et nous engageons à n'utiliser que des contenus légalement autorisés dans nos activités de communication.

Diminution des impacts sur l'environnement

La société M&S COMMUNICATION s'engage à mettre en place un processus d'identification et d'évaluation des impacts environnementaux de son activité.

Mise en œuvre et déploiement de la charte

La société M&S COMMUNICATION s'engage à promouvoir auprès de ses salariés, prestataires, ou sous-traitants les principes ci-dessus évoqués et à s'assurer que l'ensemble des principes énoncés par cette charte sont respectés.

Une agence de communication est une entreprise spécialisée dans la création, la gestion et la diffusion de message publicitaires, promotionnels ou informatifs pour le compte de ses clients.

Une agence de communication travaille à la fois sur la stratégie, la création de contenus et la diffusion de messages, avec pour objectif principal de contribuer au succès commercial et à la notoriété de ses clients.

Missions d'une agence de communication :

Conseil en communication : fournir des conseils stratégiques en communication pour aider les clients à développer la notoriété de leur entreprise, leurs produits ou leurs prestations auprès d'un « public cible ».

Création de contenus : concevoir des campagnes publicitaires, choisir des supports de communication (affiches, vidéos, brochures, etc.) adaptés aux attentes des clients et permettant d'atteindre « le public cible ».

Gestion des médias : Acheter de l'espace publicitaire, négocier avec les médias et gérer la diffusion des messages.

Relations publiques : Développer les relations des clients avec les influenceurs, les décideurs, d'autres entreprises et le grand public.

Moyens mis en œuvre par une agence de communication :

Travail en partenariat : mise en synergie de professionnels en stratégie, création, design, rédaction, marketing digital, relations publiques, collaborations avec des imprimeurs, des prestataires de services audiovisuels, etc.

Outils de création : logiciels de design graphique, outils de montage vidéo, plateformes de gestion des réseaux sociaux, etc.

Objectifs d'une agence de communication :

Accroître la visibilité : aider les clients à se faire connaître auprès des décideurs et de leur public cible.

Améliorer l'image de marque : créer une perception positive autour de la marque, du produit ou du service.

Générer des ventes : Contribuer au succès des actions marketing de nos clients pour augmenter des ventes et à la fidélisation de la clientèle.

Créer de l'engagement : Susciter l'engagement du public à travers des contenus attractifs et des interactions sur les médias sociaux.